

Allocations mensuelles ONEM

Barèmes prévus par mois au départ d'un emploi à temps plein.

Source : ONEM

Congés thématiques

Pour rappel les congés thématiques sont :

- Congé parental
- Congé pour assistance à un membre du ménage ou de la famille gravement malade
- Congé pour soins palliatifs
- Congé pour aidants proches reconnus

Index du 01.11.2022

Congé parental 1/10

Montants indexés au 01/11/2022

Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Index du 01.11.2022

Réduction de prestations - Régime général

Index du 01.11.2022

Définition de l'interruption d'un cinquième

Il s'agit d'une réduction de vos prestations. Vous ne pouvez y prétendre que si vous êtes occupé à temps plein.

Grâce à cette forme d'interruption partielle, vous pouvez réduire vos prestations pour continuer à travailler à 4/5ème temps, c'est-à-dire à concurrence de 80% du nombre d'heures de votre emploi à temps plein.

Congés thématiques

Interruption complète	Quel que soit l'âge				
	Montant brut			Montant net	Remarque
	959,04 EUR			861,89 EUR	En cas d'interruption complète au départ d'un emploi à temps partiel, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire.
Interruption ½	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque
	479,51 EUR	397,28 EUR	646,45 EUR	535,59 EUR	En cas de demande de congé pour assistance médicale ou de congé pour soins palliatifs à mi-temps au départ d'un emploi au moins égal à 3/4 temps, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire (1) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré.
Interruption 1/5	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou + (2)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque
	162,67 EUR	134,78 EUR	244,01 EUR	202,17 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés ; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge.
	218,76 EUR (1)	181,25 EUR (1)	-	-	(2) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré

Congé parental 1/10

Interruption ½	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	81,33 EUR	67,39 EUR	122,00 EUR	101,08 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés ; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge.
	109,38 EUR (1)	90,63 EUR (1)			

Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Interruption ½	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	583,95 EUR	379,57 EUR	583,95 EUR	483,81 EUR	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. Précompte professionnel : 35% (2) Travailleur isolé : Travailleur habitant seul ou cohabitant uniquement avec un ou plusieurs enfants à sa charge. Précompte professionnel : 17.15%
Interruption 1/5	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	271,24 EUR	176,31 EUR (1)	327,33 EUR	212,77 EUR (2)	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. Précompte professionnel = 35% (2) Travailleur isolé : travailleur habitant seul. Précompte professionnel = 35%. (3) Travailleur avec enfant(s) : travailleur habitant uniquement avec un ou plusieurs enfants, dont au moins un est à sa charge. Précompte professionnel = 17,15%
				271,20 EUR (3)	

Réduction de prestations - Régime général

Interruption ½	Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net		Remarque
	293,16 EUR		205,22 EUR (1)		(1) Cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. Précompte professionnel = 30%.
			242,89 EUR (2)		
			190,56 EUR (3)		
	Travailleur de 5 ans d'ancienneté ou plus chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net		
	342,03 EUR		239,43 EUR (1)		(2) Isolé : travailleur habitant seul ou cohabitant uniquement avec un ou plusieurs enfant(s) à sa charge. Précompte professionnel = 17,15% (3) Cohabitant de 50 ans ou plus ne pouvant pas bénéficier du régime fin de carrière. Précompte professionnel = 35%
			283,38 EUR (2)		
			222,33 EUR (3)		
Interruption 1/5	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque
	193,06 EUR	125,50 EUR (1)	249,14 EUR	161,95 EUR (2)	(1) Cohabitant : travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. Précompte professionnel = 35% (2) Isolé : travailleur habitant seul. Précompte professionnel = 35%.
				206,42 EUR (3)	
					(3) Isolé avec enfant(s) : travailleur habitant uniquement avec un ou plusieurs enfants, dont au moins un est à sa charge. Précompte professionnel = 17.15 %
Interruption complète	Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net		Remarque
	586,34 EUR		526,95 EUR		Précompte professionnel = 10,13 %.
Interruption complète	Travailleur avec 5 ans d'ancienneté ou plus chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net		
	684,07 EUR		614,78 EUR		